

Forêt de Moulière-Pinail

Un pas de plus pour Natura 2000 en Moulière

Moulière est entrée dans le réseau Natura 2000 dès 1986 avec la désignation auprès de l'Union européenne de la forêt domaniale en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), répondant à la directive pour la conservation des oiseaux sauvages. Après un premier document d'objectifs (docob) portant sur le secteur domanial et validé en 1998, la LPO Vienne travaillait depuis 2003 à la rédaction de celui de l'extension de cette ZPS à l'ensemble de la grande Moulière.

Une nouvelle étape a été franchie en juillet dernier avec la validation du docob concernant cette extension.

Les chapitres concernant les actions de gestion et la charte ont été préparés avec des groupes de travail sur les thèmes «forêt» et «espace agricole». Ils regroupaient les représentants des administrations, des syndicats professionnels et des institutions (CRPF, ONF, chambre d'agriculture...). L'attention principale y est donnée aux milieux forestiers dits ouverts qui accueillent les espèces les plus sensibles : fauette pitchou, engoulevent d'Europe, busards cendré et Saint-Martin. D'autres lignes visent une meilleure ressource alimentaire pour le pic mar et pour les autres pics, par la même occasion.

Pour mettre en œuvre ces actions, des contrats d'aide à la gestion et aux investissements ou la signature de la charte Natura 2000 sont proposés aux ayants droits volontaires. ■

2009



Lettre d'information
Natura 2000



L'engoulevent d'Europe, ici un mâle, recherche des milieux dégagés en lisière de forêt, pour y chasser des insectes.



Avec la Charte Natura 2000, valorisez vos engagements environnementaux

CHARTRE

Désormais, le site Natura 2000 de Moulière-Pinail est doté d'une Charte Natura 2000 afin de valoriser les pratiques existantes qui ont permis de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces. Fruit d'une concertation locale, cette charte est unique et concilie au mieux les enjeux biologiques et les pratiques actuelles du territoire. Elle s'organise en fiches milieux et en fiches activités, déclinant les engagements et les recommandations de gestion courante favorables à la préservation du patrimoine naturel :

- Les **engagements** visent à pérenniser et/ou adapter des pratiques locales favorables à la conservation des milieux naturels et des espèces. Ils sont contrôlables par les services de l'administration chargée de l'agriculture.
- Les **recommandations** font office de conseils; leur application n'est pas soumise à contrôle.

Qui est concerné ?

Toutes les personnes, physiques ou morales, titulaires de droits réels ou personnels (propriétaires, exploitants, collectivités, associations, usagers, etc.) sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 peuvent signer la Charte.

Quelles sont les fiches qui me concernent ?

Le signataire choisit les parcelles qu'il souhaite engager. Les engagements portent sur les milieux présents sur ces parcelles. Les collectivités peuvent s'engager sur l'entretien des bords de chemins et de routes et les exploitants et entrepreneurs forestiers pour leur activité spécifique.

Pour quelle durée ?

L'adhésion à la charte porte sur une durée de 5 ans, reconductible.

Comment adhérer ?

La demande d'adhésion est à déposer auprès du service départemental en charge de l'agriculture. L'animateur Natura 2000 peut vous renseigner au préalable.

Quelles peuvent être les bénéfices de cette adhésion ?

Outre la valorisation de bonnes pratiques, l'adhésion à la charte ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et, pour les propriétés forestières, donne accès aux garanties de gestion durable ainsi qu'à certaines exonérations fiscales incitatives.

J'ai déjà signé un Contrat, puis-je adhérer à la Charte Natura 2000 ?

Oui ! L'adhésion à la Charte et la signature d'un Contrat Natura 2000 ou de Mesures agro-environnementales ne sont pas incompatibles mais complémentaires.

Ainsi, sans prétendre apporter des propositions innovantes pour la gestion des milieux, la charte offre la possibilité de faire reconnaître et de valoriser une gestion passée et présente permettant le maintien d'un patrimoine naturel remarquable.

Le document de charte est téléchargeable sur le site internet de la LPO Vienne <http://vienne.lpo.fr/> (rubrique Protection puis Natura 2000) ou consultable dans votre mairie.

Si vous êtes intéressé par cette démarche ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations à ce sujet, vous pouvez contacter Thierry DUBOIS à la LPO Vienne (05 49 88 55 22 ou thierry.dubois@lpo.fr).



Le circaète Jean-le-Blanc, dont un couple occupe Moulière durant la belle saison, se nourrit de serpents et de lézards.

État des lieux biologique

ÉTAT DES LIEUX

L'objectif premier de Natura 2000 est de maintenir le bon état de conservation des espèces et des habitats naturels. Il est donc indispensable d'en faire un suivi régulier. Ainsi, les inventaires biologiques sur le territoire de la ZPS Moulière-Pinail sont révisés en 2009 et 2010.



La leucorrhine à gros thorax se reproduit sur les mares du Pinail.

Les naturalistes de Vienne Nature ont été sollicités pour établir un état des lieux pour la flore, les insectes et les amphibiens. En 2009, ils se sont attachés au Pinail en recensant les secteurs occupés par le triton crêté et les rares libellules leucorrhines. Ils ont par ailleurs expertisé les habitats de landes, sèches ou humides, ainsi que les stations de plantes rares. Cette année, ils étudieront les habitats naturels du restant de la forêt domaniale en portant une attention particulière aux mares (voir encadré). Une expertise spécifique portera sur le peuplement de chauves-souris.

La LPO Vienne pour sa part se charge de faire le point sur l'avifaune. La priorité est mise sur le dénombrement des espèces des milieux ouverts : fauvette pitchou, engoulevent d'Europe et busards cendré et Saint-Martin. Elle cherchera aussi à quantifier la reproduction du circaète Jean-le-Blanc et celle du pic mar (voir encadré).

Des comptes rendus vous seront proposés dans les pages du site web à venir.

Zoom sur le pic mar en Moulière

Nous cherchons à obtenir une image actualisée de la population de pic mar, espèce d'intérêt européen, dans la ZPS de Moulière. Dans un premier temps, fin mars 2009, 33 points d'écoute de 15 minutes ont été réalisés, répartis sur l'ensemble du massif ainsi que 10 autres concentrés sur un secteur de vieille chênaie, très favorable à sa reproduction. Dans un second temps, de



Pic mar

mi-mai à mi-juin, plusieurs ornithologues ont parcouru ce secteur de 100 hectares à la recherche de toute preuve de nidification. À raison de 2 visites hebdomadaires, le relevé des contacts sonores et visuels a permis de découvrir 4 loges occupées par le pic mar ainsi que 13 autres par le pic épeiche. Ces derniers ont été plus faciles à localiser grâce aux appels des poussins quémendant leur nourriture, alors que les jeunes de pic mar n'ont pas fait entendre le moindre son ! Ces travaux permettent d'avancer une première estimation de population entre 60 et 120 couples de pic mar, soit le double des chiffres retenus jusqu'alors sans étude fine pour Moulière. ■

La Fosse à Luneau avant curage.



Aux mares, citoyens !

La richesse de Moulière en mares forestières (sans parler de celles du Pinail !) compense certainement l'absence de cours d'eau. Aussi l'ONF s'intéresse-t-il à ce patrimoine naturel et culturel : les points d'eau ont souvent été créés pour les besoins de l'extraction du fer par exemple. En 2009, 6 mares témoins ont été gérées selon trois axes : curage, éclaircissement ou curage + éclaircissement. Cette opération pilote, couplée au diagnostic écologique que Vienne Nature effectuera cette année sur 60 autres mares, prépare la signature par l'ONF d'un contrat Natura 2000 pour les travaux identifiés comme nécessaires. ■

Des contrats pour les agriculteurs

Mis en place depuis 2008, le nouveau dispositif agro-environnemental (MAEt) a fait de nouveaux adeptes. Après les 3 agriculteurs engagés dès 2008, ce sont 4 exploitants qui ont signé, en 2009, des contrats agro-environnementaux pour cinq années. La mesure la plus contractualisée est la gestion extensive d'une prairie. En tout, 70 ha de prairies recevront moins de fertilisants afin de favoriser la diversité floristique et d'améliorer la ressource alimentaire pour de nombreux oiseaux tels que la pie-grièche écorcheur ou la bondrée apivore. En échange de la réduction d'intrants, et pour compenser la perte de fourrage occasionnée, les agriculteurs perçoivent une aide de 210 euros par hectare et par an.



Pour plus de renseignements, contacter **Grégory FAUPIN** à la LPO Vienne.



Prairie de fauche particulièrement recherchée par le busard cendré (ci-dessus) qui y capture des campagnols.

Les populations de fauvette pitchou ont fortement chuté suite aux grands froids et à la neige de l'hiver 2009.



Un site pour le site

L'Atelier technique des espaces naturels a élaboré un modèle pour construire un site web pour chaque site du réseau Natura 2000 en France. Ainsi à partir de cette année, cette lettre d'info sera complétée sur l'internet par un ensemble de pages dédiées à Moulière-Pinail.

On trouvera bien entendu tout ce qu'il faut savoir sur Natura 2000, réseau européen et application française. Dans une deuxième partie, on retrouvera la présentation du site Natura 2000 de Moulière : périmètre, habitats naturels et espèces patrimoniales, activités humaines... Puis seront mis à disposition les documents plus opérationnels : fiches des mesures à contractualiser, texte de la charte et mesures agro-environnementales. Enfin, l'outil web permettra de lire ou relire les lettres d'information mais aussi de diffuser des nouvelles « fraîches » sur l'actualité du site. ■



V I E N N E

Opérateur local

chargé du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs : **Thierry Dubois** à la Ligue pour la Protection des oiseaux de la Vienne thierry.dubois@lpo.fr

LPO Vienne
389 avenue de Nantes
86000 Poitiers
tél. 05 49 88 55 22
vienne@lpo.fr
Fax 05 49 30 11 10
<http://vienne.lpo.fr>

